

AFFAIRE N° 5

REGULARISATION Avenant n° 3 au Marché passé avec la S.G.T.M. du 30 Avril 1954 approuvé le 26 Mai 1954 concernant l'adduction d'eau sur le territoire de la Commune de Saint-Denis.

Le MAIRE donne lecture de l'avenant n° 3, prorogeant jusqu'au 15 Mai 1956 les délais d'exécution de la 1ère tranche des travaux d'adduction d'eau.

Mise aux voix la régularisation de l'avenant dont lecture vient d'être donnée, est adoptée à l'unanimité.